AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 19-2-64 286

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 12 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU MIDI (Tél. 52.73.20)

(ARIÈGE, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRÉNÉES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 11, rue de la Pleau - TOULOUSE.

C. C. P. : TOULOUSE 8614-19

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Bulletin n° 41 de FEVRIER 1964 1964-2

TRAITEMENTS D'HIVER ET DE PREDEBOURREMENT DES ARBRES FRUITIERS

I - TRAITEMENTS D'HIVER -

Les traitements chimiques d'hiver viennent compléter l'action des travaux d'entretien, effectués au cours du repos végétatif, dont il a été fait mention dans le bulletin n° 38 de Novembre 1963.

Ils ne sont pas toujours nécessaires, en particulier dans les vergers "propres" n'ayant pas été l'objet d'attaques graves de pucerons, d'acariens, de cochenilles notamment.

Par contre, par suite d'un développement important d'un ou de plusieurs parasites, il peut être intéressant de diminuer le nombre des germes (animaux ou végétaux) à partir desquels repartiront les attaques au printemps.

En pleine période de repos hivernal, le choix peut se porter sur divers produits ou formules suivant les ravageurs à combattre :

- les Huiles de Goudron ou huiles d'anthracène qui détruisent les oeufs de pucerons, de papillons et sont décapantes (les employer à des doses variant de 4 à 8% suivant les essences et l'état des arbres).
- les Colorants nitrés qui détruisent les oeufs de pucerons et de papillons. Ils s'emploient à la dose de 600 gr. de matière active par Hl d'eau.
- les Huiles de pétrole qui sont très actives contre les Cochenilles à raison de 3 à 4 litres de produit commercial par hl d'eau.
- les Huiles jaunes de Goudron et de pétrole qui sont actives, à la dose de 2 à 3 litres de produit commercial, contre : les oeufs de pucerons, de papillons, les cochenilles, les jeunes chenilles d'hyponomeute.

L'application sera au contraire différée et placée aussi près que possible du débourrement si elle est destinée à détruire les oeufs de pucerons ou d'acariens. Dans ce cas, les produits employés devront être choisis tels qu'ils ne puissent être dangereux pour la végétation. On préfèrera alors :

- les Oléoparathions, Oléomalathions et Oléodiazinons qui sont ovicides et actifs contre les cochenilles. On les utilisera respectivement aux doses de 1,5 litre, 3 litres et 1,250 litre de produit commercial à l'hl d'eau.

./. .

II - LA CLOQUE DU PECHER - Si la biologie du champignon est encore imparfaitement connue, plusieurs points de celle-ci paraissent néanmoins bien admis:

1 - la conservation du champignon a lieu sous diverses formes de spores hivernantes, sur les rameaux et bourgeons situés près d'organes envahis l'année précédente.

2 - L'attaque, la pénétration du parasite, s'opère au cours du débourrement. Avant l'éclatement des bourgeons, la contamination ne semble pas possible. Après le débourrement c'est-à-dire quand la pousse devient active (premières feuilles étalées) les attaques sont d'une très faible gravité quand elles se produisent.

3 - La pluie est indispensable pour qu'une contamination puisse se réaliser (exceptionnellement on peut observer des attaques au niveau de branches basses touchant des herbes hautes sur lesquelles des rosées abondantes se condensent).

Généralement, la première pluie succèdant à une période sèche n'entraine pas de contaminations graves. Une période de plusieurs pluies successives est nécessaire pour que celles-ci se déclenchent.

4 - Lorsqu'une contamination s'est produite, aucun traitement (avec les produits actuels) ne pourra empêcher le développement du champignon à l'intérieur des organes attaqués et les symptômes de cloque apparaitront au terme d'une durée d'incubation de l'ordre d'un mois environ dans notre région, en ce qui concerne les premières attaques.

Ces quelques considérations permettent de bien définir le moment où le traitement préventif doit être placé. C'est seulement lorsque l'éclatement des bourgeons (à bois et floraux) sera nettement commencé, c'est-à-dire lorsque on commencera à apercevoir un peu du vert des sépales au sommet des bourgeons à fleur.

Actuellement, le moment n'est pas encore venu pour traiter : Le mouvement de sève, commencé au début du mois en cours, a été stoppé par l'abaissement de la température de ces derniers jours. Il y a donc intérêt à attendre encore afin de placer le traitement au moment de l'éclatement des bourgeons.

En choisissant un produit à longue persistance d'action (type bouillie bordelaise à 2% par exemple) un seul traitement sera généralement suffisant. On pourra, outre la bouillie bordelaise, choisir entre les produits suivants :

- Bouillie bourguignonne, Oxychlorure de cuivre, Oxyde cuivreux, Sulfate basique de cuivre.

- Acétate neutre de cuivre : 1.000 à 2.000 g.
- Captane : 125 g
- Zirame : 175 g
- Ferbame : 175 g
- Thirame : 175 g
- Association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale.

TOULOUSE, le 13 FEVRIER 1964

les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :

E. JOLY - J. BESSON

l'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements de TOULOUSE
le Directeur Gérant : L. BOUYX